

Tunisie Telecom

Identifiant du projet :
54140

Statut :
Décaissement

Lieu :
Tunisie

Secteur d'activité :
Télécommunications, médias et technologies

Public/Privé :
Public

Catégorie environnementale :
B

Date de décision sur l'approbation :
24 juillet 2024

Date de publication du DSP en langue anglaise :
19 mars 2026

Comme le permet le paragraphe 2.6 du chapitre III de la Politique d'accès à l'information, la divulgation du présent DSP a été reportée en conformité avec le paragraphe 1.4.4 de la Directive sur l'accès à l'information.

Description du projet

Ce partenariat comprend : i) un financement à long terme sous la forme d'un prêt lié au développement pouvant atteindre 190 millions d'euros destiné au financement des dépenses d'investissement ; ii) ainsi qu'une subvention destinée à soutenir les investissements de Tunisie Telecom en matière de cybersécurité.

Ce financement est complété par un dispositif global d'assistance stratégique et d'appui aux réformes : iii) au niveau de Tunisie Telecom, par un programme complet de transformation visant à moderniser l'opérateur national et à soutenir sa croissance ; iv) au niveau de l'autorité nationale de régulation des télécommunications, l'Instance

Nationale des Télécommunications (INT), par un programme de dialogue sur les politiques publiques.

Ce partenariat stratégique global entre la BERD et Tunisie Telecom, opérateur national de télécommunications de la Tunisie, vise à améliorer les infrastructures numériques du pays et à accompagner la transformation de l'entreprise.

Objectifs du projet

Le prêt financera des investissements pluriannuels destinés à moderniser le réseau d'accès mobile de Tunisie Telecom, en le faisant évoluer de la 3G/4G vers la 5G, à étendre son réseau de fibre optique, à raccorder jusqu'à 200 000 foyers tunisiens à la fibre jusqu'au domicile et à moderniser le réseau dorsal et le cœur de réseau de l'entreprise, ainsi que des investissements ciblés dans l'efficacité énergétique et la production d'énergie.

Afin de renforcer la connectivité internationale du pays, le prêt financera également le raccordement de Tunisie Telecom au câble sous-marin MEDUSA, un réseau de câbles sous-marins en Méditerranée qui s'étend sur plus de 8 000 kilomètres et relie près de 13 pays d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Le programme de transformation de Tunisie Telecom financé par la subvention sera axé sur des domaines essentiels du développement de l'entreprise, tels que le développement des compétences, la durabilité, l'efficacité énergétique, la transformation numérique, la cybersécurité et la réforme stratégique. Il devrait permettre d'améliorer l'efficacité, la résilience et la compétitivité de l'entreprise.

Le dialogue sur les politiques publiques avec l'Instance Nationale des Télécommunications, également financé par la subvention, portera sur le renforcement des capacités ainsi que sur l'amélioration de la compétitivité et du partage des infrastructures dans le secteur tunisien des télécommunications.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 70

Qualité « compétitive » : En finançant la modernisation du réseau de l'entreprise et en soutenant sa transformation opérationnelle, la Banque aidera Tunisie Telecom à améliorer son efficacité opérationnelle pour la rapprocher des normes régionales, à améliorer la qualité des services en Tunisie et à stimuler la concurrence sur le segment de l'accès internet fixe à haut débit. La Banque mènera également un dialogue sur les politiques publiques avec l'autorité de régulation afin de favoriser une concurrence accrue.

Qualité « inclusive » : Tunisie Telecom réalisera un investissement important dans le développement du capital humain au moyen d'un programme majeur de transformation des ressources humaines axé sur plusieurs domaines clés :

développement des compétences, gestion des talents, évolution de carrière et gestion de la performance, entre autres. Tunisie Telecom contribuera également aux résultats attendus en matière de politiques publiques en soutenant l'élaboration de normes nationales de compétences professionnelles dans le secteur des technologies de l'information et de la communication en Tunisie.

Client

TUNISIE TELECOM SA

Tunisie Telecom est l'opérateur national de télécommunications de Tunisie, détenu majoritairement par l'État. Créée en 1995, elle exerce ses activités dans les secteurs des télécommunications fixes et mobiles. Elle exploite l'infrastructure dorsale du pays, le plus grand réseau de fibre optique de Tunisie ainsi qu'un réseau de tours télécoms, et fournit une gamme complète de services de télécommunications aux particuliers, aux entreprises et aux entités publiques. Elle possède également des filiales en Mauritanie, à Malte et à Chypre.

Financement de la BERD

190 000 000,00 euros

Prêt lié au développement pouvant atteindre 190 millions d'euros, accordé en quatre tranches, dont une première tranche engagée de 50 millions d'euros.

Le prêt bénéficie d'une garantie de première perte fournie par le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+) dans le cadre de sa plateforme de transformation numérique, une initiative de l'Union européenne (UE) visant à réduire la fracture numérique et à promouvoir le développement durable dans les pays partenaires de l'UE.

Le prêt est structuré sous la forme d'un prêt lié au développement, dont le taux d'intérêt est indexé sur la réalisation d'étapes clés du programme de transformation.

Le prêt ne bénéficie pas de la garantie souveraine tunisienne.

Coût total du projet

206 520 000,00 euros

Le prêt de la BERD est complété par une subvention de 11 millions d'euros accordée par l'UE dans le cadre de la Plateforme d'investissement pour le voisinage, comprenant une subvention d'investissement et une subvention d'assistance technique.

Additionnalité

Additionnalité financière : La BERD fournit un instrument financier hautement innovant reposant sur une structure de tarification fondée sur les résultats, ainsi qu'un dispositif d'appui global destiné à favoriser des changements stratégiques tant au niveau de l'entreprise qu'à l'échelle du secteur en Tunisie.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2019). Le projet comprend un prêt senior accordé à Tunisie Telecom afin de développer les infrastructures à haut débit grâce au déploiement de tours télécoms, à l'extension du réseau de fibre optique dans 13 gouvernorats et à des solutions énergétiques efficaces, telles que la production d'énergie solaire à petite échelle. Le projet ne prévoit aucune acquisition de terrains.

La diligence raisonnable environnementale et sociale, menée en 2024 par un consultant indépendant et comprenant une visite du site, a confirmé la conformité environnementale et sociale du projet avec la législation nationale. Elle a également confirmé qu'aucune étude d'impact environnemental complète n'était requise et que toutes les autorisations nécessaires en matière de construction et de télécommunications étaient en place.

Plusieurs écarts par rapport aux exigences de performance de la BERD au titre de sa Politique environnementale et sociale ont été relevés au niveau de l'entreprise. Ils seront traités dans le cadre du plan d'action environnemental et social (PAES), qui fait partie de la documentation juridique. Ces écarts concernent notamment la mise en place d'un système centralisé de gestion environnementale et sociale, l'amélioration des politiques sociales de l'entreprise, l'élaboration d'une stratégie en matière de durabilité et de climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à intégrer les enjeux climatiques dans les activités de l'entreprise, la mise en place d'une procédure formelle de santé et de sécurité au travail couvrant l'identification des dangers, la formation, le signalement des incidents et des mesures de protection spécifiques pour les travailleuses, ainsi que la gestion des infrastructures vieillissantes, notamment en ce qui concerne la présence éventuelle de matières dangereuses. Elles portent également sur la mise en œuvre d'un plan de mobilisation des parties prenantes et la mise en place de mécanismes formels internes et externes de règlement des griefs.

La mise en œuvre du PAES sera soutenue par la Banque au moyen d'une assistance technique postérieure à la signature, intégrée au programme de transformation. La BERD suivra le respect des engagements au moyen des rapports annuels, du suivi de la mise en œuvre du PAES et de visites sur site.

Évaluations environnementales

Il a été déterminé que le projet est aligné sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris. La part de financement vert s'élève à 52 %.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le programme de transformation de Tunisie Telecom est financé par une subvention accordée par l'UE dans le cadre de la Plateforme d'investissement pour le voisinage.

Le dialogue sur les politiques publiques avec l'Instance Nationale des Télécommunications est financé par le Fonds spécial des actionnaires (FSA) de la BERD.

La coopération technique est susceptible de faire l'objet de nouvelles modifications et doit encore être confirmée.

Contact au sein de l'entreprise

Quentin Moreau

moreauq@ebrd.com

<https://www.tunisietelecom.tn/particulier/a-propos-de-tt/>

Compte rendu de la mise en œuvre

s.o.

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

19 mars 2026

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases

d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.